



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Cent dix-huitième session du Comité du Programme et
cent soixantième session du Comité financier**

Rome, 4 novembre 2015

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA STRATÉGIE DE LA FAO
EN MATIÈRE DE PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Marcela Villarreal

Directrice du

Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)

Tél.: +39 06570 52346

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mo714

1. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé, approuvée par le Conseil à sa cent quarante-sixième session (2013)¹, encadre la collaboration entre l'Organisation et le secteur privé. Elle est complétée par un ensemble d'outils visant à guider le personnel de la FAO dans la mise en place de partenariats efficaces à l'appui des objectifs stratégiques (OS) de l'Organisation.
2. La FAO considère que le secteur privé est un acteur de poids sur lequel elle peut compter dans sa lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elle sait en particulier qu'une coordination et une collaboration plus efficaces entre les secteurs public et privé peuvent être un formidable levier pour la réalisation de ses objectifs stratégiques.
3. Elle a mis en place les mécanismes institutionnels nécessaires pour conserver sa neutralité et adopter une approche décentralisée dans la mise en œuvre de la Stratégie, sans se départir de ses caractéristiques fondamentales, notamment: i) le fait qu'elle constitue un espace neutre dans lequel les États Membres peuvent débattre sans préjudice de leur faculté de prise de décision et ii) ses activités fondées sur des éléments concrets dans le domaine des connaissances.
4. La Division des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) est chargée de mettre en œuvre la Stratégie susmentionnée et la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile en favorisant une collaboration efficace et efficiente avec des acteurs non étatiques, notamment des organisations de la société civile, le secteur privé, des coopératives, des organisations de producteurs, le milieu universitaire et des instituts de recherche.
5. Les partenariats stratégiques se sont déjà révélés cruciaux en 2015 mais leurs résultats et leurs effets devraient s'accroître à mesure qu'ils faciliteront la mise en œuvre du Programme de travail et budget 2016-2017. Depuis le dernier rapport², la FAO a formalisé 12 accords à l'appui des OS³ avec des entités du secteur privé, ce qui porte à 27 le nombre total de collaborations actives avec ce secteur.
6. Le présent rapport intérimaire, qui concerne spécifiquement la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé, fait suite à la demande formulée lors de la Réunion conjointe du Comité financier (cent cinquante-sixième session) et du Comité du Programme (cent seizième session)⁴. La première section, intitulée «Créer un environnement propice et mettre en œuvre des partenariats stratégiques», porte sur les progrès accomplis sur les questions communes aux deux stratégies, notamment l'obligation de rendre des comptes et le suivi, le renforcement des capacités et l'appui aux processus à parties prenantes multiples⁵. La deuxième section («Partenariats de la FAO avec le secteur privé») fournit des informations se rapportant directement à la mise en œuvre de la Stratégie.

I. Créer un environnement propice et mettre en œuvre des partenariats stratégiques

7. Les partenariats avec des acteurs non étatiques sont au cœur de la mission de la FAO qui consiste à éliminer la faim et la malnutrition. Grâce à la mise en œuvre des deux stratégies susmentionnées, les partenariats contribuent de plus en plus aux résultats obtenus par l'Organisation dans ses domaines de travail.
8. Afin que la FAO puisse répondre à des besoins et des enjeux en constante évolution aux niveaux mondial et local, l'efficacité de son engagement aux côtés d'acteurs non étatiques repose sur plusieurs éléments: arrangements institutionnels visant l'alignement sur le Cadre stratégique; renforcement des capacités du personnel de la FAO; compréhension élargie, à l'échelon de

¹ CL 146/REP, paragraphe 14.

² JM 2014.2/2.

³ La liste complète des partenariats avec le secteur privé, y compris leur lien avec les OS et des informations sur leur état d'avancement, est disponible à l'adresse <http://www.fao.org/partnerships/fr/>.

⁴ CL 150/6.

⁵ La première section est reprise dans le Rapport intérimaire sur la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile (JM 2015.2/3).

l'Organisation, de la valeur ajoutée des partenariats stratégiques; bonne gouvernance et respect de l'obligation de rendre des comptes. En outre, l'engagement d'acteurs non étatiques profite aux processus pertinents et aux manifestations de premier plan dirigés par la FAO en ce qu'il permet d'accentuer et de pérenniser leurs effets.

9. Veiller à une mise en œuvre cohérente des stratégies de partenariat au niveau décentralisé demeure l'une des priorités de l'Organisation. Les fonctionnaires chargés des partenariats régionaux ont vu leur rôle renforcé, d'où un engagement plus efficace des principales parties prenantes dans la mise en œuvre des initiatives régionales.

10. Par ailleurs, les partenariats se sont élargis grâce à la création de bureaux de liaison et de partenariat, dont les plus récents ont ouvert en Azerbaïdjan, au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Kazakhstan. Ces nouveaux bureaux se concentrent sur la collaboration entre la FAO et le pays hôte, qui s'appuie sur des projets nationaux et des projets de coopération Sud-Sud, et promeuvent les partenariats avec des acteurs non étatiques pertinents en vue de faciliter les échanges dans des domaines relevant du mandat de l'Organisation.

A. Mise en œuvre, suivi et évaluation des partenariats

11. Les partenariats avec des acteurs non étatiques permettent d'élargir et de renforcer l'engagement en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole à tous les niveaux, contribuant ainsi directement à l'obtention de résultats à l'échelon des pays au titre du Cadre stratégique de la FAO. L'Organisation a élaboré un système d'assurance qualité et de suivi qui permet de veiller à ce que les partenariats avec des acteurs non étatiques contribuent de manière significative aux OS et à ce qu'ils soient conçus avec soin et facilités à toutes les étapes de leur déroulement. OPC communique des orientations et travaille en étroite collaboration avec le personnel du Siège et des bureaux décentralisés et au sein des équipes chargées des OS afin de veiller à l'élaboration de partenariats efficaces en quatre étapes.

12. *Étape 1 – Lancement du partenariat:* La collaboration avec des acteurs non étatiques peut être amorcée par des partenaires potentiels ou des fonctionnaires de la FAO travaillant au Siège et/ou dans des bureaux décentralisés. Au niveau national, la FAO recense, en accord avec le Gouvernement concerné, des partenaires stratégiques qui seraient susceptibles de prêter un appui aux priorités définies dans le Cadre de programmation par pays (CPP). Dans tous les cas, les partenariats envisagés sont soumis à une évaluation des risques. La FAO opère avec diligence une première sélection à l'aune d'un ensemble de critères d'admission et d'exclusion, conformément aux principes du Pacte mondial ainsi qu'aux normes relatives à l'alimentation et à l'agriculture qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

13. Forts des indications d'OPC, les fonctionnaires techniques principaux et les équipes responsables des OS jouent un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre et la fourniture d'informations pertinentes qui permettent d'évaluer la valeur ajoutée que le partenariat pourrait apporter à l'Organisation.

14. *Étape 2 – Conception et mise en œuvre du partenariat:* Toutes les mesures visant à formaliser le partenariat sont prises. À mesure que la FAO progresse dans la mise en œuvre de son Plan à moyen terme 2014-2017, OPC veille à ce que les partenariats soient conçus de manière à contribuer directement à la concrétisation du cadre de résultats lié aux OS. À cet égard, les responsables de programme stratégique, les bureaux régionaux, les représentants de la FAO et le partenaire concerné élaborent conjointement un plan de travail de haut niveau concernant les partenariats. Ce plan est indispensable à la formalisation d'un partenariat en ce qu'il permet d'assurer un suivi efficace des activités mixtes.

Contribution au Cadre de programmation par pays

15. En mai 2015, la FAO a modifié le système en place afin de rationaliser la formulation et la mise en œuvre des CPP, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. Les partenariats sont l'une des principales questions traitées dans le cadre de cette nouvelle approche, qui souligne combien il est

nécessaire de promouvoir une collaboration efficace avec les différentes parties prenantes au niveau national. En liaison avec les représentants nationaux, la FAO aide les pays à recenser des partenaires locaux essentiels, susceptibles de contribuer à la formulation et à la mise en œuvre du CPP.

16. *Étape 3 – Suivi et évaluation du partenariat:* Les résultats obtenus grâce aux partenariats seront inclus dans le compte rendu d'évaluation qui sera rédigé en interne à la fin de l'exercice biennal. En outre, la FAO est en train de mettre en place un tableau de bord pour le suivi opérationnel, qui permettra de surveiller l'état d'avancement des partenariats en vue de renforcer la transparence.

17. Le fonctionnement des partenariats est évalué à l'aune des critères ci-après.

- a) Contribution dans les domaines d'engagement relevant de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé: La collaboration structurée avec le secteur privé doit concerner au moins un des six domaines d'engagement figurant dans la Stratégie:
 - i) Programmes techniques et axés sur le développement;
 - ii) Gestion et diffusion des connaissances;
 - iii) Dialogue sur les politiques;
 - iv) Mobilisation de ressources;
 - v) Formulation de règles et de normes et vi) Plaidoyer et communication.
- b) Contribution au Cadre stratégique de la FAO: Aux fins de l'évaluation, les responsables de programme stratégique et les équipes pertinentes (y compris les représentants de la FAO et les régions) examineront la contribution des partenariats aux produits de l'Organisation.
- c) Possibilités de duplication et de transposition à plus grande échelle: Chaque nouveau partenariat pourrait commencer par des projets pilotes à des échelles géographique et temporelle limitées. Ainsi, il serait possible d'évaluer correctement son efficacité avant d'envisager de l'étendre. Les enseignements tirés des projets pilotes permettraient de déterminer dans quelle mesure le partenariat concerné pourrait être reproduit. En outre, les perspectives, les risques et les avantages éventuellement associés à la possibilité de dupliquer ou de transposer à plus grande échelle des domaines de travail relevant du partenariat feront l'objet d'une étude minutieuse.
- d) Visibilité accrue: Lorsqu'elle conclut des partenariats avec des acteurs non étatiques, la FAO accroît ses possibilités de sensibiliser le grand public aux questions présentant un intérêt commun et, partant, de renforcer les capacités de travail en réseau et la diffusion. Les partenaires peuvent être utiles dans trois domaines: accès à des groupes plus larges et à davantage de parties prenantes; production conjointe de données fondées sur des éléments concrets qui sont essentielles à la prise de décision et information du grand public. Cet aspect est également pris en compte à l'heure d'évaluer la valeur ajoutée d'un partenariat.

18. *Étape 4 – Pérennité du partenariat:* Les enseignements tirés des trois premières étapes seront assimilés afin de renforcer les capacités institutionnelles et d'orienter les décisions futures s'agissant de dupliquer, de transposer à plus grande échelle et d'élargir les partenariats ou d'y mettre un terme. En 2014, la FAO a renégocié de nombreux partenariats avec des partenaires et des parties prenantes de manière à les recadrer en fonction des enseignements tirés et à prendre les mesures nécessaires pour les étendre dans de bonnes conditions.

19. Lorsque l'on envisage d'étendre une collaboration, il convient de trouver des moyens d'accroître l'engagement d'organisations partenaires et non partenaires et de renforcer les capacités locales afin de pouvoir tirer parti de la coopération existante avec les autorités locales et le secteur public. Il faut aussi veiller à ce que cet engagement couvre d'autres secteurs et englobe les principales parties prenantes (processus pertinents à parties prenantes multiples, processus régionaux/mondiaux).

B. Créer un environnement propice au renforcement des capacités

20. Pour assurer la réussite de la mise en œuvre des stratégies de partenariat à tous les échelons, il est nécessaire de mettre au point et de diffuser des outils, des connaissances et des éléments de référence adéquats afin de renforcer les capacités du personnel de conclure des partenariats qui répondent aux besoins recensés par la FAO et les gouvernements au niveau décentralisé. À cet égard,

l'Organisation a concentré ses efforts, en 2015, sur des activités de renforcement des capacités dans les domaines ci-après.

21. La plateforme «Programme de la communauté des représentants de la FAO» comprend désormais des indications et des outils pratiques essentiels aux représentants de la FAO pour faciliter les partenariats aux niveaux des régions et des pays. Elle contient notamment de courtes séquences vidéo, des aides pratiques et des documents de référence. À la fin de 2015, un nouveau produit d'apprentissage électronique sur les partenariats avec des acteurs non étatiques, accessible à tout le personnel, sera ajouté à la plateforme. Les éléments de référence et les outils complémentaires d'apprentissage électronique fournissent des indications sur l'approche de la FAO en matière de partenariats avec différents types d'acteurs non étatiques, les principaux domaines d'engagement et les processus d'évaluation des risques, de présélection et d'approbation des partenariats.

22. Trente-trois fonctionnaires de haut niveau de la FAO ont bénéficié d'une formation de cinq jours sur la responsabilité sociale de l'Organisation dans le secteur privé. Celle-ci avait pour objectif d'étudier la possibilité pour la FAO d'atteindre ses OS en s'engageant dans ce domaine et de déterminer les débouchés et les risques inhérents à ce type de partenariat ainsi que les liens avec le développement durable. Elle sera étendue aux représentants des bureaux décentralisés.

23. La Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile⁶ sont désormais publiées dans toutes les langues de la FAO, ce qui permet de faire mieux connaître, de promouvoir et de diffuser davantage les travaux menés par la FAO avec des acteurs non étatiques de toutes les régions.

C. Processus à parties prenantes multiples

24. Ces dernières années, les processus à parties prenantes multiples se sont révélés constituer un mode opératoire avec lequel il fallait compter. La FAO est en train d'élaborer des directives à suivre pour les processus à parties prenantes multiples. Cet outil a pour objectif d'informer les Membres et le personnel de la FAO sur l'approche de l'Organisation en matière de processus à parties prenantes multiples aux niveaux mondial, régional et national aux étapes initiales ou à un stade plus avancé, et de les guider dans ce domaine. Il décrira les procédures et modalités opérationnelles, présentera les principes directeurs et établira clairement les rôles des différents acteurs s'agissant des processus à parties prenantes multiples que l'Organisation dirige, anime, lance ou facilite. La FAO mène actuellement une consultation approfondie afin de recueillir les contributions et les avis de ses Membres, des secrétariats de partenariat à parties prenantes multiples qui sont hébergés au sein de la FAO, des équipes responsables des OS, des bureaux décentralisés et de toutes les parties prenantes pertinentes.

25. Activités parlementaires en matière de lutte contre la faim: Dans le cadre de l'Initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», la FAO travaille en partenariat avec le Front parlementaire contre la faim (FPF) et ses sections nationales. L'objectif est d'encourager les engagements parlementaires aux niveaux national, régional et multilatéral, en coopération avec d'autres parties prenantes de premier plan comme des organisations de la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, des coopératives et des organisations de producteurs, en vue de l'élaboration de cadres juridiques et de politiques publiques qui contribuent à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate au titre des objectifs de développement durable (ODD). La FAO et ses partenaires sont en train de mettre en place un programme de coopération Sud-Sud afin de tirer parti de l'expérience fructueuse de l'Amérique latine pour créer des fronts parlementaires au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Asie et en Afrique.

⁶ <http://www.fao.org/3/a-i3443f.pdf> et <http://www.fao.org/3/a-i3444f.pdf>.

Partenariats de la FAO avec le secteur privé

A. Approche de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé

26. La FAO considère le secteur privé comme un allié de poids dans la lutte contre la faim. Son engagement efficace aux côtés de ce secteur contribue véritablement à lutter contre la faim et la malnutrition en lui permettant d'améliorer ses travaux dans les domaines de l'agriculture, des pêches, de la foresterie et de la gestion des ressources naturelles, et participe à l'ouverture et à l'efficacité des systèmes alimentaires.

27. Du point de vue de la FAO, le secteur privé englobe les entreprises de tous les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts et des pêches, de la production à la consommation, y compris les services connexes - financement, investissement, assurance, commercialisation et échanges commerciaux. Il inclut également les institutions financières privées, les associations sectorielles ou professionnelles et les consortiums représentant des intérêts privés.

28. La collaboration avec le secteur privé est axée principalement sur les sujets et les domaines d'engagement suivants: mise au point de modèles de chaînes de valeur plus ouverts et plus durables; mécanismes inclusifs de financement et d'accès aux marchés pour les petits producteurs; utilisation conjointe de l'innovation et de la technologie en vue d'améliorer le suivi des politiques et de la variabilité des prix; réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires; utilisation conjointe des ressources dans les situations d'urgence; participation accrue du secteur privé à la réalisation des ODD dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

29. Depuis le dernier rapport, la FAO a formalisé 12 accords à l'appui des OS avec des entités du secteur privé, ce qui porte à 27 le nombre total de collaborations actives avec ce secteur. Un de ces accords contribue directement à l'OS1, trois à l'OS 2, un à l'OS 3 et trois à l'OS 5.

30. La FAO donne des indications aux entreprises privées qui souhaiteraient s'engager dans la promotion et/ou la mise en œuvre des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Elle insiste tout particulièrement sur la réglementation des investissements et la promotion des principes essentiels afin que: a) les droits des petits producteurs, des employés et des populations soient respectés; b) les marchés locaux et les organisations de producteurs ne soient pas exploités; c) les garanties environnementales soient satisfaites.

31. Dialogue sur les partenariats avec le secteur privé: La quatrième rencontre annuelle entre le secteur privé et le Directeur général a eu lieu le 14 octobre, dans le cadre de la quarante-deuxième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Deux réunions parallèles ont porté sur la collaboration public-privé au service des mécanismes d'investissement agricole dans le contexte des Principes du CSA et sur les innovations en matière de financement de l'agriculture, dont l'objectif est de créer des liens entre les institutions financières et les acteurs de la chaîne de valeur. Les débats étaient axés sur l'appui opérationnel concret que les principaux acteurs privés pouvaient prêter aux OS. À cet égard, il s'agissait de définir le rôle que chaque partenaire pouvait jouer dans l'accroissement des financements et des investissements au profit de l'agriculture afin de veiller à ce que les ménages ruraux pauvres et les familles de petits producteurs en tirent des avantages plus importants.

Créer un environnement propice aux partenariats avec le secteur financier

32. Afin d'œuvrer à la concrétisation de ses OS, la FAO s'efforce actuellement d'améliorer les politiques, les instruments financiers et les mécanismes d'investissement qui promeuvent l'ouverture et l'efficacité des systèmes agroalimentaires. Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur des partenariats solides qui visent à accroître et à renforcer les investissements privés dans la sécurité alimentaire et la nutrition et sur une interaction plus systématique avec les acteurs privés et le secteur financier.

33. Dans ce contexte, elle a déterminé des actions et des approches concrètes qui permettent d'améliorer et d'étendre la fourniture de services financiers aux petits producteurs en milieu rural et

elle est en train de mettre en place plusieurs partenariats afin que les politiques et les investissements public-privé correspondent mieux aux possibilités et aux difficultés des parties prenantes.

34. Ces partenariats visent à alléger les contraintes financières qui limitent le développement rural et à déployer des efforts conjoints destinés à élargir l'accès des familles de petits producteurs, des femmes, des jeunes et des petites et moyennes entreprises agricoles au financement de l'agriculture. En outre, les institutions financières sont les mieux à même de contribuer à la mise en œuvre des Principes du CSA.

B. Contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO

35. En unissant leurs forces, la FAO et ses partenaires contribuent à la réalisation des cinq OS de l'Organisation.

OS1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

36. Les partenariats sont au cœur de l'OS 1 en ce qu'ils sont l'un des éléments fondamentaux qui permettent d'obtenir des résultats pertinents. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 1, les partenariats et la collaboration avec le secteur privé fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) mener des activités de sensibilisation et de plaidoyer au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi que du droit à une alimentation adéquate auprès des partenaires du secteur privé, en contribuant à la mise en place de mécanismes de coordination plus inclusifs et plus stratégiques entre les secteurs et les parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition; b) faciliter la contribution du secteur privé à l'élaboration de cadres de politique générale sectoriels et transversaux, de plans d'investissement, de programmes, de lois et de codes de conduite pour la sécurité alimentaire et la nutrition; c) promouvoir et favoriser l'adoption de directives et de codes de conduite internationaux applicables au secteur privé; combler l'écart entre les politiques et la mise en œuvre; d) exploiter les connaissances du secteur privé en matière de technologie et de recherche de manière à fournir les informations et l'analyse nécessaires pour améliorer les avis de politique générale et la prise de décision fondés sur des éléments concrets, ainsi que les mécanismes de suivi et de responsabilité permettant d'évaluer les effets des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition sur le terrain.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le secteur privé qui contribuent à l'OS 1

37. **Sensibilisation à l'élimination de la faim au niveau mondial:** La FAO collabore avec des organisations internationales du monde des médias, comme la National Geographic Society, la fondation Thomson Reuters, la Fédération internationale des journalistes agricoles et l'agence EFE afin de mener conjointement des activités de plaidoyer et de sensibilisation visant à montrer qu'il est nécessaire d'éliminer la faim et que l'Organisation joue un rôle de chef de file dans l'aide apportée au États Membres. Pour ce faire, elle développe les échanges de connaissances entre des journalistes et des experts afin de renforcer la production et la diffusion d'informations sur des thèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

38. **Favoriser le respect et la diffusion, au sein du secteur privé, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale:** La FAO a élaboré un guide technique à l'intention des investisseurs afin de promouvoir les investissements agricoles fondés sur les terres, en accord avec les Directives volontaires. Cet outil est le fruit d'une consultation à parties prenantes multiples et sera diffusé grâce à un module d'apprentissage électronique à destination des entreprises privées⁷.

⁷ En juin 2015, les sociétés ci-après s'étaient engagées à respecter les Directives volontaires: Coca-Cola Company, PepsiCo, Nestlé, Cargill et Illovo Sugar.

OS2: Intensifier et améliorer l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches

39. L'apport accru de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches au titre de l'OS 2 est le fait de multiples parties prenantes ayant des intérêts divergents sur le terrain. Toutes les parties intéressées doivent s'accorder sur la marche à suivre. Par conséquent, les partenariats sont un mécanisme essentiel pour aligner les objectifs et les cibles tout en tenant compte de la diversité des points de vue.

40. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 2, les partenariats et la collaboration avec le secteur privé fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) adopter une approche globale à l'heure de choisir des modèles fonctionnels durables pour gérer les ressources naturelles, en encourageant un processus de gouvernance ouverte qui place les intérêts des petits producteurs au centre des débats tout en réglant la question des objectifs divergents et des compromis nécessaires; b) promouvoir des moyens d'existence durables et préserver les écosystèmes en tenant compte des utilisations concurrentes et des avantages à long terme pour le bien-être économique, environnemental et social; c) influencer la mise en œuvre de codes de conduite; d) contribuer à la prise de décision fondée sur des éléments concrets en matière de planification et de gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles; e) favoriser la diffusion des pratiques optimales, des outils de renforcement des capacités et des connaissances institutionnelles liés à la gestion durable des ressources naturelles et au suivi.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le secteur privé qui contribuent à l'OS 2

41. **Faire avancer la certification des forêts chez les petits producteurs du Viet Nam:** La FAO et **Ikea** réalisent ensemble une étude diagnostic visant à faire progresser la certification et la gestion durable des forêts dans le nord du Viet Nam. Celle-ci alimentera l'élaboration de plans de gestion forestière et permettra de définir l'appui technique et institutionnel nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en matière de certification des forêts dans les lieux ciblés. Ces travaux, qui correspondent à la phase pilote de la collaboration, pourraient devenir par la suite une initiative conjointe de grande ampleur au Viet Nam, voire s'étendre au reste de la région.

42. **Faciliter la participation du secteur privé aux processus actuels de la FAO:** OPC a communiqué des indications et prêté un appui afin que des acteurs privés puissent, par des mécanismes efficaces, transparents et participatifs, prendre part à des réunions et des processus de la FAO conformément à la Stratégie. À cet égard, l'Organisation a facilité l'engagement du secteur privé dans les processus ci-après, qui relevaient de l'OS 2: a) Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques; b) Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition; c) Colloque international sur les biotechnologies et le commerce international des denrées alimentaires de base.

OS3: Réduire la pauvreté rurale

43. Le secteur privé contribue à renforcer les moyens d'existence des ruraux et à gérer les risques en prêtant un appui aux activités agricoles et non agricoles et en améliorant l'accès à la technologie et aux intrants, y compris aux services financiers.

44. Le secteur privé joue un rôle essentiel dans le renforcement des mesures et des politiques de protection sociale en ce qu'il crée et améliore des mécanismes qui participent à la réalisation des objectifs suivants: a) adopter une approche globale en collaboration avec des acteurs privés tout au long de la chaîne de valeur et veiller à ce que les intérêts des petits producteurs soient au centre des débats; b) aider au développement de chaînes de valeur inclusives et durables afin de donner aux producteurs et agriculteurs locaux les moyens de produire des biens présentant une valeur ajoutée avec des marges plus élevées; c) intégrer des coopératives et des organisations de producteurs dans des modèles d'activité qui accroissent l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles; d) contribuer à l'élaboration et à la diffusion des pratiques optimales et d'outils de renforcement des capacités afin de créer et de maximiser des synergies entre les mesures de protection sociale et les programmes de développement rural.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le secteur privé qui contribuent à l'OS 3

45. **La technologie au service de l'inclusion financière et de la protection sociale au Kenya:** La FAO et Mastercard s'associent pour mettre au point des systèmes de paiement inclusifs qui aident les petits agriculteurs et les familles pauvres. Dans le cadre d'un programme de transferts monétaires et de bons, des ménages kenyans bénéficient de crédits et de versements en espèces pour acheter des biens de première nécessité et des intrants agricoles sur les marchés locaux, ce qui permet de soutenir les économies locales et de mettre des outils financiers à la disposition de populations marginalisées au plan économique.

46. **Accès aux informations agricoles et aux services financiers à l'appui des moyens d'existence:** L'expertise de la fondation Grameen dans la technologie mobile complète les programmes de la FAO en renforçant l'accès des petits exploitants à des informations agricoles et à des services financiers dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, et d'Asie. Ce partenariat au service des moyens d'existence des ruraux aide les plus pauvres à mieux gérer leurs cultures, leurs cheptels et leurs finances grâce à des débouchés rémunérateurs qui leur permettent de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

47. **Réduction de la pauvreté et financement inclusif en faveur des organisations de producteurs et des familles d'agriculteurs en Gambie:** En Gambie, la collaboration entre la FAO et AgriCord permet à des femmes appartenant à des communautés de petits exploitants ou à des organisations de producteurs issus de peuples autochtones d'obtenir des subventions par l'intermédiaire du Mécanisme Forêts & Paysans. Ces subventions visent à renforcer les capacités des familles d'agriculteurs en matière de production de denrées alimentaires et de sécurité alimentaire, afin qu'elles puissent améliorer leur productivité et leurs revenus. Par conséquent, les communautés et les producteurs ruraux sont en train de s'organiser afin d'être en mesure d'investir dans la gestion agricole durable tout en accédant à des marchés de production.

48. **Renforcement des capacités et activités de plaidoyer dans le domaine de l'inclusion financière au service de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale:** Le partenariat entre la FAO et le Boulder Institute of Microfinance facilite le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et les activités de plaidoyer en faveur de systèmes de finance rurale inclusifs au service des familles de petits producteurs, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les activités mixtes conduites dans ce cadre visent à élaborer des programmes de formation sur la finance rurale et agricole au sein d'entités privées et publiques, ce qui permet de relier les instruments de gestion des risques financiers aux interventions de protection sociale. Elles mettent l'accent sur l'inclusion financière et la protection sociale en faveur des pauvres vivant en milieu rural, en particulier les femmes et les jeunes.

OS4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces

49. La FAO collabore avec le secteur privé, qui joue un rôle fondamental pour ce qui est d'inclure les petits agriculteurs et producteurs dans le nouveau marché mondialisé.

50. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 4, les partenariats et la collaboration avec le secteur privé fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) trouver et transposer à plus grande échelle des modèles d'activité inclusifs et efficaces en faveur de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces; b) contribuer à définir des approches, mécanismes et services améliorés dans le domaine financier, y compris promouvoir des principes efficaces pour des investissements responsables; c) favoriser des modèles fonctionnels qui traitent les problèmes liés aux pertes et au gaspillage de denrées alimentaires; d) aider les petits producteurs à accéder à des ressources et des marchés de production grâce à la collaboration public-privé; e) contribuer à accroître l'ouverture et l'efficacité des systèmes alimentaires et agricoles en créant des synergies entre les investissements et les mécanismes d'accès à la finance, au service des petits exploitants et des producteurs défavorisés.

51. Les principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le secteur privé qui contribuent à l'OS 4 sont décrites ci-dessous.

52. **Accès des petits producteurs au crédit en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie:** La FAO est en train d'unir son expertise technique et ses réseaux locaux au savoir-faire de la fondation Rabobank en matière financière afin d'améliorer l'accès des petits producteurs au crédit en Éthiopie, au Kenya et en Tanzanie. Compte tenu des progrès réalisés jusqu'à présent, cette collaboration sera étendue à cinq autres pays africains sur des questions relatives au partage des connaissances, à l'accès au financement, aux semences et à l'emploi rural.

53. **Accès des familles d'agriculteurs à des chaînes agroalimentaires inclusives:** Le partenariat entre la FAO et Autogrill aide des familles d'agriculteurs à accéder aux marchés mondiaux, ce qui leur permet d'accroître considérablement leurs revenus. La FAO prête une assistance technique tandis qu'Autogrill introduit les produits de petits exploitants dans des restaurants d'autoroute et d'aéroport de pays en développement. Par ailleurs, ce partenariat permet de faire mieux connaître SAVE FOOD: Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et de mobiliser des ressources grâce à des activités de commercialisation au profit de la cause défendue.

54. **Mobilisation de ressources et mesures cohérentes visant à réduire l'empreinte énergétique au niveau mondial:** Auralight, une entreprise d'éclairage durable, reversera un pour cent de ses bénéfices nets au profit de la réalisation de projets d'éclairage durable sur une période de 18 mois. Elle contribuera ainsi au fonds fiduciaire du secteur privé, récemment créé par la FAO afin de permettre aux entreprises privées de soutenir financièrement des projets et des programmes de l'Organisation. Parmi les autres domaines d'engagement figurent le partage de connaissances sur des questions liées à la durabilité environnementale et aux évaluations gratuites en matière d'éclairage durable dans diverses régions.

55. **Sécurité alimentaire renforcée grâce à la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires en Afrique:** Grâce à la collaboration avec la fondation Rockefeller et par l'intermédiaire de SAVE FOOD, la FAO communiquera des indications techniques et stratégiques permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie [Union africaine].

56. **Croissance des investissements responsables dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée:** La coopération avec une institution financière internationale est axée sur des domaines dans lesquels l'expertise technique et la neutralité de la FAO complètent l'expertise de cette institution financière internationale afin de faciliter les investissements responsables du secteur privé dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Elle consiste essentiellement à améliorer l'efficacité et l'ouverture des chaînes agroalimentaires, en rassemblant les acteurs gouvernementaux et les parties prenantes du secteur privé afin de susciter un dialogue ouvert, de renforcer les capacités et d'encourager les investissements agricoles.

57. **Renforcement des systèmes d'information sur les marchés agricoles au Bangladesh, en Inde et au Nigéria:** En collaboration avec la fondation Bill et Melinda Gates et par l'intermédiaire du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la FAO met en œuvre des projets visant à renforcer les capacités des parties prenantes nationales au Bangladesh, en Inde et au Nigéria afin de produire des informations et des analyses actualisées qui permettent d'élaborer et d'appliquer des stratégies efficaces et inclusives liées aux marchés et au commerce et, partant, de réduire l'instabilité des prix qui compromet la sécurité alimentaire. Cette collaboration sera étendue à d'autres domaines, en passe d'être déterminés.

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

58. Lorsqu'ils contribuent à la réalisation de l'OS 5, les partenariats et la collaboration avec le secteur privé fournissent des mécanismes qui visent à atteindre les buts suivants: a) contribuer à mobiliser des actions humanitaires efficaces et renforcer les capacités en vue de faire face aux risques et de réduire la vulnérabilité; b) améliorer la diffusion des connaissances et d'informations régulières et participer au renforcement de la préparation aux catastrophes, notamment par la mise en place de systèmes d'alerte rapide; c) recenser les nouvelles menaces pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la

nutrition et d) renforcer les programmes d'assurance au service des petits producteurs et de leurs cultures par l'intermédiaire de programmes de résilience.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le secteur privé qui contribuent à l'OS 5

59. **Capacités renforcées au service de la logistique humanitaire et agroindustrielle au Soudan du Sud et en Tanzanie:** La fondation Kuehne et la FAO s'associent pour concevoir et dispenser une formation de terrain sur la logistique humanitaire et agroindustrielle, à l'intention du personnel de terrain de l'Organisation et des partenaires locaux. Au Soudan du Sud, la formation a permis de réaliser une intervention plus efficace dans des situations d'urgence de niveau 3. En Tanzanie, la formation a permis de renforcer les capacités des acteurs publics et privés jouant un rôle dans la logistique agroindustrielle. Parmi les autres activités conjointes figurent l'élaboration de politiques, de directives et de modes opératoires standardisés en matière de logistique.

C. Partenariats de la FAO avec le milieu universitaire et des instituts de recherche

60. La FAO a élaboré des directives internes sur les partenariats avec le milieu universitaire et des instituts de recherche. Ces partenariats peuvent permettre de mobiliser un savoir universitaire en vue de réaliser le mandat et les OS de la FAO, de renforcer les capacités, de stimuler la recherche interdisciplinaire et de diffuser les connaissances et l'expérience de l'Organisation. Compte tenu de leur caractère indépendant et sans complaisance, les partenariats avec le milieu universitaire peuvent apporter des perspectives diverses et équilibrées à même d'enrichir les dialogues sur les politiques, destinés à étayer la prise de décision.

61. La nouvelle approche de la FAO vise à accroître et à renforcer la collaboration avec le milieu universitaire et les instituts de recherche locaux et régionaux, à l'appui des programmes conduits dans les pays et des priorités régionales.

62. Depuis le dernier rapport, la FAO a formalisé 14 accords à l'appui des OS avec le milieu universitaire et des instituts de recherche, dont cinq contribuent directement à l'OS 1, sept à l'OS 2, deux à l'OS 3, trois à l'OS 4 et deux à l'OS 5, et deux sont transversaux.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec le milieu universitaire et des instituts de recherche

63. **Analyse améliorée des statistiques étayant la formulation de politiques en Eurasie:** La FAO et le Centre eurasiatique pour la sécurité alimentaire, sis à l'Université de Moscou, contribuent ensemble à la célébration de l'Année internationale des sols (2015) dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols. En vertu de cet accord, le Centre assure le secrétariat pour la sous-région Eurasie et prête un appui au Partenariat mondial sur les sols. En outre, il concevra un plan d'action sur l'adoption d'outils statistiques et de méthodes pour l'obtention d'informations sur les marchés et le commerce, et en supervisera la mise en œuvre.

64. **Amélioration de la politique de gouvernance en matière de régimes fonciers en Amérique latine et dans les Caraïbes:** La FAO et l'Institut international d'études sociales, une école de troisième cycle en sciences sociales qui dépend de l'Université Erasmus de Rotterdam, réalisent actuellement des études de cas régionales et nationales (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie et Guatemala) visant à recenser les difficultés et les perspectives liées à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans des communautés qui tentent de promouvoir une meilleure répartition et une meilleure accessibilité des terres, des zones de pêche et des forêts et/ou d'obtenir la protection ou la restitution de droits fonciers. Ces études sont un levier pour améliorer la collaboration en vue de défendre les droits des populations les plus vulnérables et les plus défavorisées.

65. **Développement de l'innovation dans le secteur agricole au profit des petits producteurs d'Asie et de pays en développement d'autres régions:** La FAO et Agrinatura, un consortium de 31 universités et centres de recherche européens, s'associent pour renforcer les capacités permettant d'accélérer les processus d'innovation agricole et les partenariats entre des universités et des centres

de recherche à travers toute l'Europe et dans les pays en développement. Un projet conjoint d'un montant de 12 millions d'EUR qui vise à renforcer l'innovation agricole pour les petits producteurs dans les pays en développement est en cours de mise en œuvre dans huit pays situés en Asie (Bangladesh, Laos), en Afrique (Angola, Éthiopie, Niger et Rwanda) et en Amérique latine (Guatemala et Honduras). Il est financé par la Commission européenne.

66. **Capacités renforcées en matière de lutte intégrée contre les ravageurs en Europe et en Asie centrale:** En collaboration avec le Galilee International Management Institute, la FAO a organisé un atelier régional sur la lutte intégrée contre les ravageurs en Israël, auquel ont participé 12 pays de la région Europe et Asie centrale. Celui-ci a permis de renforcer les capacités d'experts de haut niveau de la protection des végétaux, de chercheurs et de spécialistes de la vulgarisation afin qu'ils soient en mesure d'améliorer véritablement la conception, l'adaptation, la validation et la promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs dans les champs, et les essais réalisés dans ce domaine. Il a aussi donné l'occasion d'élaborer conjointement les grandes lignes des stratégies nationales sur la promotion de la lutte intégrée contre les ravageurs dans les pays d'Europe et d'Asie centrale.

67. **Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques mondiales:** En partenariat avec l'Université de l'État du Michigan, la FAO a organisé la première Conférence mondiale sur la pêche continentale en janvier 2015, dans le but de faciliter les politiques et la prise de décision en vue de promouvoir une pêche de capture continentale responsable au niveau mondial.

68. La FAO s'est alliée à l'Association des universités d'Amérique latine et des Caraïbes (UDUAL), un réseau de 226 universités, et à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) afin de mettre en place un master en sécurité alimentaire en s'appuyant sur les cours disponibles dans le cadre du centre d'apprentissage électronique de la FAO. Grâce au partenariat avec l'UDUAL, les connaissances et les enseignements sont accessibles à des milliers de spécialistes de la sécurité alimentaire et de la nutrition travaillant en Amérique latine et dans les Caraïbes, leur permettant ainsi de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer plus efficacement des politiques et des programmes relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Ce master est proposé depuis mai 2015 par l'Université ouverte et à distance de Mexico (UnDAM).

D. Partenariats de la FAO avec des coopératives et des organisations de producteurs

69. Les coopératives, les organisations de producteurs et les autres types de regroupement aident considérablement la FAO à accomplir sa mission consistant à éliminer la faim. Le Cadre stratégique révisé met en évidence leur rôle pour ce qui est de réduire la pauvreté rurale et d'améliorer l'ouverture et l'efficacité des systèmes agricoles et alimentaires aux niveaux local, national et international.

70. Pendant la période allant de 2013 à 2015, la FAO s'est engagée dans des initiatives extrêmement diverses dans le but de renforcer ses partenariats avec des coopératives et des organisations de producteurs. Depuis le dernier rapport, la FAO a formalisé cinq accords à l'appui des OS avec des coopératives et des organisations de producteurs. Outre les accords officiels, la FAO a renforcé sa collaboration à l'appui des coopératives et des organisations de producteurs aux niveaux mondial, régional et national en travaillant dans le cadre de partenariats plus larges avec le secteur privé ainsi que le milieu universitaire et d'autres organisations intergouvernementales et de la société civile.

Principales initiatives de partenariat et de collaboration avec des coopératives et des organisations de producteurs

71. **Renforcement des capacités en vue d'autonomiser les coopératives agricoles:** En tirant parti de leur collaboration actuelle à l'appui du renforcement des coopératives, la FAO et l'Organisation internationale du travail (OIT) améliorent et mettent au point conjointement des produits d'apprentissage à destination des responsables politiques, ainsi que des dirigeants, gestionnaires et membres de coopératives. Ces produits couvrent les sujets suivants: services financiers et gestion; cadre juridique pour les coopératives; renforcement de la gouvernance et du fonctionnement des coopératives agricoles. En outre, la FAO et l'OIT codirigent une initiative visant à améliorer la qualité des statistiques sur les coopératives. Ces travaux consistent notamment à dresser

un inventaire des initiatives en cours afin de concevoir une méthode harmonisée permettant de produire des statistiques qui soient comparables.

72. **Renforcement des capacités des organisations de producteurs en Afrique du Nord:** La FAO et l'Union des producteurs agricoles du Québec-Développement international (UPA-DI) unissent leurs forces au travers d'approches participatives, novatrices et établies qui visent à renforcer les organisations de producteurs. Trente-huit représentants de producteurs de quatre pays (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et de trois chaînes de valeur (petits ruminants, pêche artisanale et apiculture) ont reçu une formation sur le fonctionnement, l'équité, la gouvernance et la gestion des coopératives. Le module de formation a été coédité avec l'UPA-DI et sera adapté à différents contextes.

73. **Activités de plaidoyer mondiales en faveur des coopératives et des organisations de producteurs:** En tant que membre actif du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC), la FAO collabore avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) et d'autres membres du COPAC (Organisation mondiale des agriculteurs, OIT et Département des affaires économiques et sociales) afin de faire mieux connaître, au niveau international, le rôle essentiel que jouent les coopératives dans la sécurité alimentaire. Citons, par exemple, la Journée internationale des coopératives, qui est célébrée chaque année, ainsi que l'organisation de manifestations dans des enceintes internationales – notamment la quarante-deuxième session du CSA, Expo Milano 2015 et des conférences internationales sur la recherche – et la participation à ces manifestations.

74. En partenariat avec l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA), la FAO a encouragé la participation des producteurs de pays en développement à Farmers in Expo et à l'Assemblée générale de l'OMA, manifestations qui se sont déroulées dans le cadre d'Expo Milano 2015. Lors de l'Assemblée générale de l'OMA, la FAO s'est déclarée favorable au fait que les membres de l'OMA participent à une manifestation portant sur la sensibilisation et le renforcement des capacités au sujet des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. En outre, la FAO s'est associée à l'OMA afin d'aider les membres de celle-ci à mettre en œuvre les Directives volontaires au niveau des pays, y compris grâce à leur participation aux ateliers de sensibilisation y afférents.

75. La FAO a aussi collaboré avec l'ACI afin de faciliter la mise en œuvre des Directives volontaires et d'organiser conjointement une manifestation de sensibilisation et de renforcement des capacités qui devait permettre d'évaluer les besoins des coopératives agricoles dans ce domaine et de renforcer les capacités de celles-ci de mettre en œuvre les Directives volontaires. Cette manifestation, qui s'est tenue lors de la Conférence mondiale et de l'Assemblée générale des membres de l'ACI (Turquie, novembre 2015), a donné une formidable occasion de renforcer le dialogue entre les responsables politiques et les coopératives agricoles au sujet de la mise en œuvre des Directives volontaires.

E. Indications que le Comité conjoint est invité à donner

76. Le Comité conjoint est invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec le secteur privé et à formuler des observations, le cas échéant.